

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 15 juin 2020, à 16h00, par vidéoconférence :

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE et MARC-ÉDOUARD LAROSE.**

Était absent le conseiller **RÉAL BRUNELLE.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M<sup>e</sup> **ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière par intérim, étaient également présents.

## MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- |             |          |  |
|-------------|----------|--|
| 2020-06-330 | <b>1</b> | <b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>   |
| N.M.        | <b>2</b> | <b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>   |
|             | <b>3</b> | <b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>   |
|             | <b>4</b> | <b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>   |
|             | 4.1      | Sujet reporté  |
|             | <b>5</b> | <b>RÈGLEMENTS</b>  |
| 2020-06-331 | 5.1      | Adoption du règlement numéro 1031-11-2020 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement  |
| 2020-06-332 | 5.2      | Adoption du règlement numéro 1033-03-2020 modifiant le règlement numéro 1033-2016, tel qu'amendé, décrétant les limites de vitesses maximales sur le territoire de la Ville de Bromont                             |
| 2020-06-333 | 5.3      | Adoption du règlement numéro 1093-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour des améliorations locatives à l'immeuble situé au 28 boulevard de l'Aéroport pour l'aménagement d'un poste de police |
|             | <b>6</b> | <b>AFFAIRES COURANTES</b>  |

	<b>6.1</b>	<b>FINANCES ET TRÉSORERIE</b>
2020-06-334	6.1.1	Modification à la résolution 2020-02-086 relativement à une autorisation pour signature de promesses d'achat des lots 3 163 431 et 3 163 432, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome - rue du Pacifique Est et de la vente du lot 5 916 088 et une partie des lots 5 916 089, 5 916 090 et 5 918 011, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome - rue Unifix
2020-06-335	6.1.2	Modification de la résolution 2020-06-292 – autorisation pour signature d'une promesse d'échange – lots 3 890 977, 3 890 979, 3891 345 – rue du Pacifique Est contre une partie du lot 2 591 175 – Place publique rue Shefford
	<b>6.2</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
	<b>6.3</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
	<b>6.4</b>	<b>LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
2020-06-336	6.4.1	Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » - Volet B – Station de lavage d'embarcations au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
	<b>6.5</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
	<b>6.6</b>	<b>GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>
	<b>6.7</b>	<b>URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
	<b>6.8</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
	<b>6.9</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>
2020-06-337	6.9.1	Création et nomination des membres du Comité de mobilité durable intégrée et dépôt de demandes d'aide financière
	<b>6.10</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
	<b>7</b>	<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</b>
	<b>8</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
	<b>9</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
2020-06-338	<b>10</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

**2020-06-330**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 juin 2020, avec les modifications suivantes :

- Modification du titre du sujet suivant :
  - **6.1.2** – Modification de la résolution 2020-06-292 – autorisation pour signature **d'une promesse** d'échange – lots 3 890 977, 3 890 979, 3891 345 – rue du Pacifique Est contre une partie du lot 2 591 175 – Place publique rue Shefford
- Retrait du point suivant :
  - **4.1** – Entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du Corridor Ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM)

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de questions.

**2020-06-331**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-11-2020  
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA  
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes et le Code de la sécurité routière, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite apporter certaines modifications audit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er juin 2020 et que le règlement a également été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la Ville souhaite aussi procéder à un réaménagement d'un tronçon de la rue Shefford, afin de permettre les aménagements et modifications suivants pour la période du 19 juin au 10 septembre 2020 inclusivement :

- Aménagement d'un concept de chaussée désignée;
- Création d'un sens unique en direction ouest;
- Aménagement d'une bande cyclable à contresens;
- Interdiction du stationnement sur rue;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1031-11-2020 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

**ADOPTÉE**

**2020-06-332**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-03-2020  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-2016, TEL  
QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSES  
MAXIMALES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BROMONT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 4, du Code de la sécurité routière, la Ville de Bromont a le pouvoir de fixer la limite maximale des véhicules routiers circulant sur les voies routières entretenues par la municipalité et situées sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Shefford entre le boulevard de Bromont et la rue de Gaspé;

ATTENDU QUE la réduction de vitesse sera en vigueur du 19 juin 2020 au 10 septembre 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE d'autres changements sont apportés suite aux recommandations du Comité de circulation;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1033-03-2020 modifiant le règlement numéro 1033-2016, tel qu'amendé, décrétant les limites de vitesses maximales sur le territoire de la Ville de Bromont

**ADOPTÉE**

2020-06-333

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1093-2020  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 800 000  
\$ POUR DES AMÉLIORATIONS LOCATIVES À L'IMMEUBLE  
SITUÉ AU 28 BOULEVARD DE L'AÉROPORT POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces améliorations locatives et qu'il y a lieu d'emprunter pour les réaliser;

ATTENDU QUE le poste de police existant nécessiterait des investissements importants pour sa mise à niveau;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1093-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour des améliorations locatives à l'immeuble situé au 28 boulevard de l'Aéroport pour l'aménagement d'un poste de police.

**ADOPTÉE**

2020-06-334

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2020-02-086  
RELATIVEMENT À UNE AUTORISATION POUR  
SIGNATURE DE PROMESSES D'ACHAT DES LOTS 3 163  
431 ET 3 163 432, CADASTRE DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME - RUE DU  
PACIFIQUE EST ET DE LA VENTE DU LOT 5 916 088 ET  
UNE PARTIE DES LOTS 5 916 089, 5 916 090 ET 5 918  
011, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE BROME - RUE UNIFIX**

ATTENDU QUE l'acheteur et le vendeur ont signé une promesse d'achat le 24 mars 2020;

ATTENDU QUE cette promesse d'achat vise les lots 3 163 431 et 3 163 432, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome incluant le bâtiment sis au 24, rue du Pacifique Est;

ATTENDU QUE la promesse d'achat est conditionnelle à son acceptation par le conseil municipal, à la conclusion d'une autre promesse d'achat pour un terrain situé sur la

rue Unifix et à la fourniture de rapport d'études environnementales phases I & II;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la signature de la promesse d'achat par sa résolution # 2020-02-086 adoptée le 3 février 2020;

ATTENDU QUE la promesse d'achat pour le terrain situé sur la rue Unifix n'a pas été ratifiée par le conseil avant le délai d'acceptation contenu dans la promesse d'achat liée au terrain de la rue Unifix;

ATTENDU QUE les expertises nécessaires pour l'élaboration du rapport d'étude environnementale phase II ont été effectuées et que le rapport sera disponible au courant de la mi-juin 2020;

ATTENDU QUE les parties sont en accord de prolonger le délai d'acceptation de la promesse d'achat au 15 juillet 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des projets de promesse d'achat;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proposer une promesse d'achat modifiée à Quali-T-Group ULC pour l'acquisition des lots numéro 3 163 431 et 3 163 432, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, incluant le bâtiment situé au 24, rue du Pacifique Est à Bromont.

De proposer une promesse d'achat modifiée par Quali-T-Group ULC pour la vente des lots numéro 5 916 088, cadastre du Québec, et une partie des lots 5 916 089, 5 916 090 et 5 918 011, cadastre du Québec, tous de la circonscription de Brome.

D'autoriser le directeur général adjoint à signer les promesses d'achat modifiées proposées.

**ADOPTÉE**

**2020-06-335**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-06-292 –  
AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE PROMESSE  
D'ÉCHANGE – LOTS 3 890 977, 3 890 979, 3891 345 –  
RUE DU PACIFIQUE EST CONTRE UNE PARTIE DU LOT 2  
591 175 – PLACE PUBLIQUE RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2020-06-292 afin de rectifier certaines informations contenues dans cette résolution;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la promesse d'échange;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remplacer le 3<sup>e</sup> ATTENDU par celui-ci :

*ATTENDU QUE Immobilier Pacifique inc. est propriétaire du lot 3 890 978, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur la rue du Pacifique Est (55, Pacifique Est), sur lequel immeuble cette société projette de procéder à une subdivision afin de créer un nouvel immeuble;*

De remplacer le 4<sup>e</sup> ATTENDU par celui-ci :

*ATTENDU QUE Bémarex est propriétaire du lot 2 591 175, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur la rue Shefford (715, Shefford);*

D'ajouter un 5<sup>e</sup> ATTENDU se lisant comme suit :

*ATTENDU QUE Bémarex et Immobilier Pacifique inc. sont des sociétés liées;*

De remplacer le 1<sup>er</sup> dispositif par celui-ci :

*De proposer une promesse d'échange à Bémarex inc. pour l'échange des lots numéro 3 890 977, 3 890 979, 3 891 345 contre une partie du lot 2 591 175, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.*

**ADOPTÉE**

**2020-06-336**

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE » - VOLET B – STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté un plan directeur pour la conservation du lac Bromont 2017-2027;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide financière au programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » - Volet B – Station de lavage d'embarcations du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE le projet présenté s'inscrit dans le plan de développement durable de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la demande doit obligatoirement être accompagnée d'une résolution démontrant l'appui du conseil municipal à ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont à déposer une demande d'aide financière et le formulaire au programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » - Volet B – Station de lavage d'embarcations du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont à signer le formulaire de demande d'aide financière au programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » - Volet B – Station de lavage d'embarcations du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

De désigner la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont, comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à conclure une entente avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » - Volet B – Station de lavage d'embarcations et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente et tous les documents relatifs au projet.

De mandater la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont à assurer un suivi de la demande et au niveau du respect des clauses de la convention d'aide financière.

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à déboursier sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2020-06-337**

**CRÉATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ  
DE MOBILITÉ DURABLE INTÉGRÉE ET DÉPÔT DE  
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite stimuler le développement social, économique et environnemental et soutenir les initiatives de développement durable;



ATTENDU QUE Ville de Bromont a réalisé une étude de faisabilité et de planification pour un projet de mobilité durable sur son territoire;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite créer un comité de mobilité durable intégrée qui aura comme mission d'aller à la rencontre des organismes communautaires et publics et des principaux employeurs du territoire afin de favoriser la mise en place de solutions innovantes et appropriées aux différents besoins de mobilité;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite présenter des demandes d'aides financières à un niveau de gouvernement supérieur ou tout organisme subventionnaire permettant la réalisation du projet de mobilité durable de nouvelle génération sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE le projet de mobilité durable de nouvelle génération intégrera une dimension interrégionale permettant et favorisant l'interconnectivité des modes et des technologies afin de répondre aux divers besoins de déplacements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer, comme membres du Comité de mobilité durable intégrée, les personnes suivantes : Mme Marie Allaire, Mme Pascale Bouchard, Mme Claire Mailhot, M. Pierre Distilio, M. Pierre Vinet un représentant de la MRC Brome-Missisquoi et M. Éric Sévigny.

D'autoriser les membres du Comité à solliciter des lettres d'appui des partenaires décrivant leur engagement envers le projet et précisant le montant ou la nature de leur contribution, le cas échéant.

D'autoriser la présentation de demandes à un niveau de gouvernement supérieur ou tout organisme permettant la réalisation du projet de mobilité durable intégrée de nouvelle génération.

D'autoriser Monsieur Éric Sévigny à déposer et à signer pour, et au nom de la Ville, les demandes d'aides financières.

De confirmer l'engagement de la Ville à déboursier sa part des coûts admissibles au projet jusqu'à concurrence de 200 000 \$, échelonnés sur une période de trois ans.

D'autoriser Monsieur Éric Sévigny à signer pour, et au nom de la Ville, tout autre document donnant effet à la présente résolution dans la mesure où l'engagement financier est respecté.

**ADOPTÉE**

**2020-06-338**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 16h30.

**ADOPTÉE**

---

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM